

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 8

Présents : 6

Votants : 6

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Joël Mars, Gilles Soleillant, Nicolas Delomier.

Absent(e)s excusé(e)s : Carine Carton, Philippe Roche

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut et Joël Mars,

Ouverture de la séance : 19h 15



Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024 sera arrêté en date du 19/12/2024

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 – Délibération pour la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la commune de Lavieu

La commune de Gumières et de Lavieu ont signé deux conventions pour la mise à disposition de matériel et de personnel pour une durée de 3 ans. Ces deux conventions sont arrivées à échéance en fin d'année 2023.

Il convient de renouveler ces deux conventions pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La commune de Lavieu a déjà approuvé ces deux conventions lors de son conseil municipal du 10/12/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel et la convention de mise à disposition de matériel pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 avec la commune de Lavieu.

Votes : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

2 – Délibération pour la modification de statut LFA

Une révision des statuts de Loire Forez Agglomération a été approuvée en conseil communautaire en date du 17/09/24. Cette révision concerne la restitution du Parc résidentiel de Loisirs à Usson, la nouvelle répartition des compétences communautaires, l'intégration de la Loi Notre, la restitution de la restauration rapide à Noirétable et diverses modifications de formes.

Conformément à la loi, le conseil municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve la restitution de compétence aux communes concernées et les modifications statutaires énumérées dans l'exposé précédent et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Votes : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

B- Informations diverses :

1. ADMR : Il était prévu 500 € dans le budget pour le fonctionnement de l'ADMR (portage des repas). Le budget de fonctionnement de l'ADMR étant en déficit, cette contribution a été revue à la hausse exceptionnellement pour 2024 à hauteur de 516 €. Une décision du Maire a été prise pour régulariser cette situation.
2. Projet éolien : Pas de nouvelle récente
3. Financement rénovation énergétique du bâtiment de l'auberge. Une demande de subvention pour le premier volet de l'opération portant sur le remplacement des menuiseries a été lancée auprès du Département et de la Région. Ce premier volet est en cours d'instruction auprès des financeurs. La région a indiqué qu'elle ne financera pas cette opération. Pour le second volet qui comprend la rénovation de l'auberge, il est envisagé de scinder cette opération avec une partie électricité et rénovation des murs et plafond et une partie spécifique au matériel. Pour ce sujet, une recherche de financement doit être trouvée car la Région ne finance pas la partie matériel. Le département pourrait financer une partie de la partie matériel sur l'enveloppe solidarité (sous condition). Des compléments ont été demandés par le département (réponse en cours).
4. PLUI : Un projet de révision du PLUI est en cours pour le passage de 45 à 87 communes. Le principal impact pour la commune se situe au niveau des changements de destination des constructions existantes. Un travail de recensement des constructions est entrepris pour faciliter leur changement ultérieur dans le PLUI à 87.
5. Dématérialisation des documents : Le logiciel IX-Bus est fonctionnel.
6. Logiciel cimetière : l'application est opérationnelle, a déjà été utilisée et va continuer à être renseignée au fil du temps. Numérotation à prévoir et plan à l'entrée et règlement à afficher.
7. Cérémonie des vœux : Date proposée 17/01 ou 24/01 à 19h
8. Bulletin municipal : le bulletin est en cours de finalisation et sera envoyé prochainement en imprimerie
9. Distribution des colis CCAS : en cours, pratiquement terminé.
10. Broyeur : La commune a l'opportunité d'acquérir un broyeur d'herbe pour un budget d'environ 2500 €. Ce matériel pourrait être utilisé pour l'entretien des captages d'eau potable et éviterait de recourir à une location chaque année et une plus grande souplesse d'utilisation.
11. Voirie : des devis sont en cours pour la route du Serton, chemin de la vieille route et chemin de Generelle.
12. Chemin du Besset : les travaux du contournement sont terminés.
13. Piste forestière de Baracuchet : les travaux de reprise de la piste sont en cours de finition.

Gumières, le 19 décembre 2024

Clôture du conseil : 21h20

Le Maire

Christian Cassulo

Pierre-François Chaut

Michèle Harang

Joël Mars

Gilles Soleillant

Philippe Roche

Carine Carton

Nicolas Delomier